

GOUVERNEUR GENERAL:

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 6. Jour fixé pour sa prise en considération, 8. Adresse ordonnée, 16. Voir *Adresses*, 64.

2. Discours devant être considéré de nouveau, 19. Considéré; Motion, qu'un subside soit accordé à Sa Majesté; Devant être considéré en comité général, 25. Voir *Subsides*, 1.

3. Motion pour que la Chambre se forme en comité sur l'opportunité de modifier la 105^{me} section de l'acte de l'Amérique Britannique, et de fixer le traitement de Son Excellence à \$32,000 au lieu de £10,000 sterling; Amendement, qu'il est inopportun de faire aucun changement au traitement actuel, après le désir du ministre des colonies fermement exprimé dans sa dépêche du 30 juillet 1868, 76. Amendement, que le parlement a le privilège incontestable de fixer tous les salaires, etc., imputables sur les fonds publics, et que, par conséquent, le traitement de Son Excellence doit être fixé par un acte du parlement, adoptée; Motion principale adoptée telle qu'amendée, 82.

4. Motion pour que la Chambre se formé en comité sur l'opportunité de maintenir le traitement du gouverneur-général à £10,000 sterling; Amendement, que cette Chambre est d'opinion que ce traitement ne doit pas excéder £7,500 sterling; Amendement, qu'il n'a pas été donné de raisons suffisantes pour engager la Chambre à renverser son vote de la dernière session, et qu'elle trouve que \$32,000 suffisent encore, rejeté; Premier amendement rejeté; Motion principale adoptée, 108. Voir *infra*, 5.

5. Bill concernant le traitement du gouverneur-général; Ordonné, 108. Présenté, 111. Lu les 2^{me} et 3^{me} fois; Passé, 119. Par le Sénat, 164. Réservé, 312.

6. Son Excellence recommande à la considération de la Chambre certaines mesures nécessitant la dépense de deniers publics: Par message, 22, 34, 52, 187, 214. Pas l'intermédiaire d'un membre du Conseil Privé, 144.

7. Son discours à la clôture de la session, 312.

8. Il proroge le Parlement, 313.

Messages de Son Excellence :

9. Demandant que la Chambre se rende au Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 310.

10. En réponse à l'adresse d'adhésion au discours du trône, 27.

11. Annonçant la nomination de commissaires en vertu de l'acte concernant l'administration intérieure de la Chambre des Communes, 20.

12. Transmettant une dépêche en réponse à l'adresse au sujet de la tentative d'assassinat du Duc d'Edinburgh, 20.

13. Annonçant la nomination de commissaires du chemin de fer Intercolonial, 21.

14. Transmettant la correspondance et les documents relatifs à la convention entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, pour le règlement de la dette de cette compagnie, etc., 22. Voir *Grand Occidental, chemin de fer*, 1, 2.

15. Communiquant la correspondance relative à l'emprunt du chemin de fer Intercolonial, etc., 25.